



## COMMISSION JURIDIQUE REGIONALE SECTION DISCIPLINE



- INDICENT(S)
- FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

### RAPPORT

de Mme, Mlle, M. ....

- 1<sup>er</sup> Arbitre
- Chronométrateur
- Entraîneur A
- Capitaine B
- 2<sup>ème</sup> Arbitre
- Opérateur 24'
- Entraîneur B
- Responsable de l'organisation
- Marqueur
- Délégué
- Capitaine A

### LA RENCONTRE

- P-N. F
- P-N. M
- Coupe
- P.E. F
- P.E. M.
- Autre Compétition
- Laquelle :
- Date : .....
- Equipe A :
- H. F
- H. M.
- N° Renc. : .....
- Equipe B :

### MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :  Avant la rencontre  Pendant la rencontre  Après la rencontre
- Si l'incident a eu lieu pendant le temps de jeu, préciser au cours de quelle période :  
 1<sup>ère</sup> période  2<sup>ème</sup> période  3<sup>ème</sup> période  4<sup>ème</sup> période Prolongation :  1  2  3  4
- Au moment de l'incident, le score était de : Equipe A :  Equipe B :
- Au moment de l'incident, le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté  OUI  NON
- Au moment de l'incident, le ballon était vivant  OUI  NON
- L'incident s'est déroulé :  
entre la fin du temps de jeu et le retour au vestiaire Arbitres  OUI  NON  
dans le vestiaire Arbitres  OUI  NON  
au sortir du vestiaire Arbitres après l'exécution des formalités de fin de rencontre  OUI  NON

### LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par le 1<sup>er</sup> Arbitre  OUI  NON  
Si NON, Pourquoi ?
- Et ce, AVANT ou APRES la signature de la feuille par le 1<sup>er</sup> Arbitre ?  AVANT  APRES
- Les Officiels de la Table de Marque, le Responsable de l'Organisation ont été invités à rédiger un rapport et à le remettre immédiatement au 1<sup>er</sup> Arbitre  OUI  NON
- Les Capitaines et Entraîneurs de chaque équipe ont été invités à rédiger un rapport et adresser un rapport dans les 24 heures ouvrables  OUI  NON
- Les Capitaines ont pris connaissance de(s) l'incident(s) et ont contresigné la feuille de marque  OUI  NON  
Si NON, Pourquoi ?
- L' (les) intéressé(s) a (ont) été invité(s) à rédiger un rapport et adresser un rapport dans les 24 heures ouvrables  OUI  NON

### NATURE DES FAITS

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Utiliser le verso de cet imprimé pour détailler les faits.

**Rapport à remettre à l'Arbitre (après la fin de la rencontre) qui l'adressera dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre à la Ligue des Pyrénées – BP 65105 - 36 Avenue de l'Hers - 31504 Toulouse Cedex 5 - Tél. : 05 62 71 69 59 - Fax : 05 62 71 69 58**



## COMMISSION JURIDIQUE REGIONALE SECTION DISCIPLINE

- INDICENT(S)
- FAUTE(S) DISQUALIFIANTE(S) AVEC RAPPORT

